

Organisation du service

- **La Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon** est chargée des inscriptions, de leur suivi et de la facturation aux usagers.
- **L'Association TREMPLIN** prépare les repas dans ses cuisines. C'est le principal interlocuteur pour toutes les informations relatives aux menus, aux absences, aux reprises du service.
- **La Poste** livre les repas froids à domicile.
- **La Trésorerie de Montluel** perçoit les règlements



Contacts

Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

1, Place de l'Hôtel de Ville
01640 JUJURIEUX (2^{ème} étage)

04 74 37 13 32
accueil@ain-cerdon.fr
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00

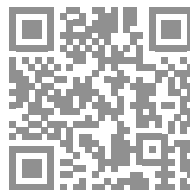
L'Association Tremplin

01000 BOURG EN BRESSE
06 60 86 67 28

Trésorerie de Montluel

01120 MONTLUEL
04 72 25 99 25
sgc.montluel@dgfip.finances.gouv.fr

 ain-cerdon.fr/nos_anciens



Portage de repas



Boyeux-Saint-Jérôme, Cerdon,
Challes-la-Montagne, Jujurieux,
Labalme-sur-Cerdon, Mérignat,
Neuville-sur-Ain, Poncin, Pont d'Ain,
Priay, Saint-Alban, Saint-Jean-le-Vieux,
Serrières-sur-Ain, Varambon



Bénéficiaires sur le territoire

- Séniors de plus de 70 ans
- Personnes atteintes d'un handicap, d'une maladie ou d'un accident
- Pour l'inscription d'un couple, au moins un membre du foyer devra répondre à une des conditions ci-dessus.

Composition des repas

- Une entrée
- Un plat principal (viande/poisson + féculent/légume)
- Un laitage (fromage)
- Un dessert
- Une soupe pour le soir ou du pain

Les fiches menus sont distribuées trois semaines à l'avance. Chaque plat est subsituable pour que les goûts de chacun soient pris en compte.

Modalités pratiques

Inscriptions :

Pour faciliter la mise en place du service, l'inscription est souhaitée au moins une semaine à l'avance.

En cas de situation particulière, comme une sortie d'hospitalisation, le démarrage du service peut s'effectuer sous 48 heures.

Livraisons :

Les repas sont prévus tous les jours de l'année, du lundi au dimanche, y compris les jours fériés.

Les repas sont livrés froids.

Un seul repas quotidien est livré par bénéficiaire.

Les livraisons ont lieu les lundis, mercredis et vendredis entre 8H30 et 11H30.

Les personnes doivent être présentes lors de la livraison du repas.

Annulations :

En semaine, Tremplin doit être prévenu 72h au préalable de toute absence. Le week-end, il est impératif de signaler tout changement avant le jeudi midi.

Facturation

- **Le prix d'un repas est de 9,90€**

La Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon facture chaque mois le nombre de repas livrés. A réception de la facture mensuelle, quatre modes de paiement sont possibles :

- Par chèque
- Par espèces
- En ligne
- Par prélèvement automatique

Tout repas produit est facturé au client sauf en cas de force majeure.

L'élu communal référent

Un élu référent a été désigné dans chaque commune pour expliquer le fonctionnement du service et transmettre le dossier d'inscription à la communauté de communes. Il peut être contacté pour toute difficulté rencontrée lors de la mise en oeuvre du service.